

Le bulletin

112

HIVER
2026

UN NOUVEAU RÉFECTOIRE POUR L'ÉCOLE DE VILLERS-AUX-TOURS

p.17



Fureur de Lire 2025
à la bibliothèque
p.11



Les contrats
de rivière
p.13



Nouveau parking
pour l'école de Limont
p.17

VOS ÉLU·E·S

Marc TARABELLA | Bourgmestre PS-IC



Compétences: Etat-civil, Cultes, Cimetières, Sécurité et Prévention (police, pompiers, plan d'urgence, etc.), Travaux & Embellissement des Villages, Supracommunalité, Agriculture, Manifestations Patriotiques.

Permanences: sur rendez-vous

📍 Rue du Centre 20 · 4160 Anthisnes

📞 0477 77 01 66 📩 marc.tarabella@anthisnes.be

Michel EVANS | 1^{er} Échevin PS-IC



Compétences: Budget et Finances, Environnement, Sports, Comité de concertation commune-CPAS, suppléant du Bourgmestre en cas d'absence.

Permanences: sur rendez-vous

📍 Rue du Centre 28 · 4160 Anthisnes

📞 0476 84 43 15 📩 michel.evans@anthisnes.be

Toni PELOSATO | 2^e Échevin PS-IC



Compétences: Enseignement, Culture, Bibliothèque communale, Participation citoyenne et Budget participatif, Information communale, Personnel communal, Égalité des genres et Solidarité intergénérationnelle, Avouerie-Maison des Associations, Tourisme, Promotion de l'alimentation saine, Bien-être animal.

Permanences: sur rendez-vous

📍 Rue Achille Lejeune 25 · 4160 Anthisnes

📞 0475 64 01 56 📩 toni.pelosato@anthisnes.be

Nathalie SERON | 3^e Échevine PS-IC



Compétences: Aménagement du Territoire (urbanisme, mobilité, primes à l'habitat, économies d'énergie), Patrimoine, Petite enfance, Accueil extrascolaire, Jeunesse, Aînés.

Permanences: sur rendez-vous

📍 Rue Falloize 25 · 4160 Anthisnes

📞 0474 21 58 63 📩 nathalie.seron@anthisnes.be

Coralie ARNOLS | Présidente du CPAS PS-IC



Compétences: Affaires Sociales, Logement, Insertion sociale, Économie et promotion des indépendants et des commerces locaux, Développement durable et Solidarité Nord-Sud (commerce équitable, etc.).

Permanences: sur rendez-vous

📍 Rue Fecher 42 · 4161 Villers-aux-Tours

📞 0498 02 96 54 📩 coralie.arnols@anthisnes.be

Alicia RENARD | Directrice générale



📍 Cour d'Ormalius 1 · 4160 Anthisnes

📞 04 383 99 90 📩 alicia.renard@anthisnes.be

CONSEILLER·ÈRES

Françoise TRICNONT-KEYSERS | Conseillère RC



📍 Rue des Martyrs 17 · 4162 Hody

📞 0477 87 96 15 📩 francoise.keysers@anthisnes.be

Pol WOTQUENNE | Conseiller PS-IC



📍 Rue Vieux Tige 26 · 4161 Villers-aux-Tours

📞 0475 32 12 00 📩 pol.wotquenne@anthisnes.be

Aimé CLOSJANS | Conseiller PS-IC



📍 Rue des Martyrs 23 · 4162 Hody

📞 0497 44 03 37 📩 aime.closjans@anthisnes.be

Cindy FREMEAUX | Conseillère PS-IC



📍 Rue Pirûtchamps 31A · 4163 Tavier

📞 0494 22 53 83 📩 cindy.fremeaux@anthisnes.be

Jean-Luc DUCHESNE | Conseiller PS-IC



📞 0477 80 46 93 📩 jean-luc.duchesne@anthisnes.be

Aurélie MOTKIN | Conseillère PS-IC



📍 Lagrange 56B · 4160 Anthisnes

📞 0497 41 13 51 📩 aurelie.motkin@anthisnes.be

Line JADOT | Conseillère PS-IC



📞 0478 83 78 75 📩 line.jadot@anthisnes.be

Marie-Pierre CASSART | Conseillère RC



📍 Chaussée de Liège 16 · 4160 Anthisnes

📞 0477 91 84 62 📩 marie-pierre.cassart@anthisnes.be

Arthur MATERNE | Conseiller RC



📍 Chienrue 18A · 4160 Anthisnes

✉️ arthur.materne@anthisnes.be

Pascale KERKENEERS | Conseillère AA



📍 Lagrange 69 · 4160 Anthisnes

📞 0478.06.98.52 📩 pascale.kerkeneers@anthisnes.be

CONSEILLER·ÈRES C.P.A.S.

Coralie ARNOLS | Présidente du CPAS PS-IC



📍 Rue Fecher 42 · 4161 Villers-aux-Tours

📞 0498 02 96 54 📩 coralie.arnols@anthisnes.be

Cindy FREMEAUX | Conseillère PS-IC



📍 rue Pirûtchamps 31A · 4163 Tavier

📞 0494 22 53 83 📩 cindy.fremeaux@anthisnes.be

Nicolo GAGLIARDO | Conseiller PS-IC



📍 La Rock 13 · 4160 Anthisnes

📞 0475 66 40 05 📩 nicolo.gagliardo@anthisnes.be

Clara PREVOT | Conseillère RC



📍 Rue du Village 124 · 4161 Villers-aux-Tours

📞 0486 83 01 66 📩 clara.prevot@anthisnes.be

Aurélie MOTKIN | Conseillère PS-IC



📍 Lagrange 56B · 4160 Anthisnes

📞 0497 41 13 51 📩 aurelie.motkin@anthisnes.be

Benoît LEMPEREUR | Conseiller PS-IC



📍 Tiyou d'Hestreu 7 · 4163 Limont

📞 0474 91 08 26 📩 benoit.lempereur@anthisnes.be

Alain VEGLIA | Conseiller RC



📍 Rue Fond de Chainay 3 · 4161 Villers-aux-Tours

📞 0491 63 60 24 📩 alain.veglia@anthisnes.be

Christelle COLLETTE | Conseillère PS-IC



📍 Rue Pas Bayard 26 · 4163 Tavier

📞 0472 89 28 66 📩 christelle.collette@anthisnes.be

Michaël ROBERT | Conseiller PS-IC



📍 Rue du Village 48 · 4161 Villers-aux-Tours

📞 0471 35 18 67 📩 michael.robert@anthisnes.be



PAR TONI PELOSATO

SOMMAIRE

→ VOS ÉLUS

- 2 Vos élus – Conseillers/ères – Conseillers/ères C.P.A.S.
- 3 L'Édito

→ VIE POLITIQUE

- 4 RC-MR-ENGAGES-IC – ANTHISNES AUTREMENT – PS-IC
- 5 Le mot du Maire

→ CONSEIL COMMUNAL

- 6 Les brèves du Conseil communal

→ FOCUS CITOYEN

- 7 Appel à projets

→ JEUNESSE · ENSEIGNEMENT

- 8 Un automne riche en activités à l'école de Villers-aux-Tours !
- 9 Le premier semestre de l'école communale de Limont !
- 10 Be cool@school à l'école communale d'Anthisnes
Histoire, culture et magie : 3 moments forts à St Maximin

→ CULTURE & PATRIMOINE

- 11 Fureur de Lire 2025 à la bibliothèque : de la littérature jeunesse à la gastronomie japonaise !
- 12 L'Avouerie hier et aujourd'hui

→ DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 13 Sortons nos cours d'eau de l'anonymat !
- 14 nouveaux formulaires CODT : ce qu'il faut savoir

→ C.P.A.S. · SOLIDARITÉ

- 14 Logement d'urgence du CPAS, perspectives pour 2026

→ BON À SAVOIR

- 15 Le 1^{er} janvier 2026, le bihoraire change d'horaire
Grand feu de Villers-aux-Tours, le samedi 21 mars 2026
Soirées bingo 2026 : les 6 février, 10 avril et 5 juin
à la buvette du RSCA
Stage de football / multisports du 27 avril au 1^{er} mai 2026
au terrain du RSCA

→ INFORMATIONS COMMUNALES

- 16 Permis d'urbanisme et distributeurs automatiques :
ce que tout porteur de projet doit savoir
- 17 Un nouveau réfectoire pour l'école de Villers-aux-Tours :
un investissement pour le bien-être des élèves
Un nouveau parking pour l'école de Limont
- 18 Jobs étudiant à la commune d'Anthisnes cet été
- 19 La gestion de nos déchets
- 20 Point info : votre cotisation déchets
- 21 Appel à candidature : Cérémonie des Mérites Sportifs

→ AGENDA

- 22 De septembre à juin

→ SERVICES COMMUNAUX

- 24 En un coup d'œil

L'ÉDITO

DÉFENDRE L'ENSEIGNEMENT, DÉFENDRE NOTRE DÉMOCRATIE

Comme bien d'autres catégories professionnelles, les enseignants voient aujourd'hui leurs conditions de fin de carrière et leurs perspectives de pension sérieusement fragilisées. Ces reculs touchent large, mais ils prennent un relief particulier lorsqu'ils frappent celles et ceux qui portent, au quotidien, la responsabilité immense d'éduquer les générations futures. Et voilà que, par-dessus le marché, s'ajoutent encore les mesures d'économies décidées par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour beaucoup, c'est le sentiment d'être bousculés de toutes parts, parfois même déconsidérés.

Car derrière chaque enseignant (mais aussi derrière chaque accueillante de l'extra-scolaire ou chaque puéricultrice de notre crèche) il y a une personne qui s'investit, qui accompagne, qui ouvre des portes. Un métier qui ne s'arrête jamais vraiment à la grille de l'école. Alors, quand la société semble leur dire qu'ils coûtent trop cher, qu'il faut réduire ici, rogner là, c'est plus que leurs conditions de travail qui sont attaquées : c'est la confiance que nous leur devons qui vacille.

Et pourtant, affaiblir l'école est un non-sens. L'éducation n'est ni un luxe ni une variable d'ajustement budgétaire. Elle est l'un des socles de notre démocratie, le lieu où se construisent les citoyens de demain, où naissent les curiosités, les doutes, les espoirs. Réduire les moyens, c'est fragiliser ces fondations, c'est oublier que l'avenir d'un pays commence dans ses classes.

Dans notre commune, nous n'acceptons pas cette fatalité. Nous continuerons à faire ce qui est en notre pouvoir pour compenser, pour soutenir, pour préserver au mieux des conditions d'apprentissage dignes. Modestement, mais résolument. Parce que nous savons le rôle crucial joué par nos enseignants et parce que nous tenons à ce qu'ils puissent l'exercer avec la sérénité qu'ils méritent.

À toutes et à tous, nous voulons redire notre confiance. Redire notre gratitude. Malgré les vents contraires, vous continuez d'avancer, de transmettre, de croire en chaque enfant. Et cela, aucune ligne budgétaire ne pourra jamais le mesurer.

L'école reste un lieu d'espoir. Et tant qu'il y aura des femmes et des hommes prêts à la faire vivre comme vous le faites, nous resterons à vos côtés. Ensemble, avec volontarisme et détermination, nous continuerons à défendre ce qui compte vraiment ■

Ont collaboré à ce numéro : Toni Pelosato, Natalie Seron, Bernard de Maleingreau, Pol Wotquenne, Marc Tarabella, Alicia Renard, Pierre-Yves Bolen, Marie Legast, Alexandra Leclair, Le Contrat Rivière, Fabienne Jamotte, Yolande Parée, Nicolas Lekeux, RSC Anthisnois, Christine Swennen, Intradel, Michel Evans, Elise Pirlet, Sonia Stella, Céline Darcis, École communale d'Anthisnes (équipe éducative), Ecole communale de Limont (Équipe éducative), Ecole communale de Villers-aux-Tours (équipe éducative), Ecole libre Saint-Maximin (équipe éducative)

*Le Bulletin communal est imprimé avec une encre végétale et alimentaire.
Le blanchiment du papier choisi respecte la norme ECF (sans chlore élémentaire).*



Sigle rappelant qu'il s'agit d'une action qui s'inscrit dans le cadre du développement durable



LE MOT DU RASSEMBLEMENT COMMUNAL – MR-ENGAGES-IC



PAR BERNARD DE MALEINGREAU

La sécurité à Anthisnes : tout va très bien Madame la Marquise ?

C'est un sujet qui mérite évidemment bien plus qu'un éditorial ...

La sécurité est bien sûr un problème public, mais chacun d'entre nous en a un ressenti différent en fonction de sa personnalité et de ses expériences de vie.

Les responsables de la zone de police du Condroz sont venus faire un état des lieux de la situation de la criminalité à Anthisnes en comparant ses chiffres avec ceux de la moyenne de la zone du Condroz dont ils ont la responsabilité. Nous les en remercions.

Constat: Anthisnes est une commune dans la moyenne favorable condruzienne.

Bien ! mais il faut relativiser: Anthisnes est un peu une petite île préservée de la proximité des grands axes routiers (permettant une fuite plus facile), de grandes gares (souvent sujettes à délinquance) ... Quoiqu'il en soit, chaque crime ou chaque délit est un de trop. L'objectif zéro est évidemment un vœux pieu.

Il s'agissait bien entendu d'un seul des volets de la sécurité ... Que dire ou penser du sentiment de sécurité, de la sécurité routière, de la sécurité des bâtiments ou encore des systèmes de prévention existants et mis en place à Anthisnes afin de réduire les dangers, les risques d'accidents ou d'agression.

Il serait intéressant que les citoyens puissent s'exprimer sur leur vécu et leurs souhaits afin d'améliorer les choses. En résumé, la sécurité est une affaire de citoyenneté d'abord et d'efficacité des autorités responsables. Une obligation de moyens et de résultats !

Meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2026 ■

LE MOT DE ANTHISNES AUTREMENT



PAR ANTHISNES AUTREMENT

Dans la commune d'Anthisnes, la situation en matière d'assainissement est inégale et problématique. Une partie du territoire dispose d'un assainissement individuel: chaque habitation doit traiter ses eaux usées via une station d'épuration individuelle ou une fosse septique conforme. Cette solution assure un traitement minimal mais impose aux citoyens des coûts élevés d'installation, d'entretien et de mise en conformité.

L'autre partie de la commune ne bénéficie d'aucun assainissement, ni collectif ni individuel. Les eaux usées y sont encore rejetées directement dans la nature, entraînant des risques environnementaux et sanitaires.

Cette absence totale d'infrastructure rend la situation incohérente: les habitants doivent payer une redevance à l'assainissement via leur facture d'eau alors qu'aucun service effectif n'est fourni. Cette contribution, perçue sans prestation réelle, est de plus en plus contestée.

Ainsi, Anthisnes fait face à un double problème: des habitants contraints à l'assainissement individuel d'un côté et de l'autre, des zones totalement dépourvues de solution malgré la taxe prélevée.

Une mise à jour du plan d'égouttage et des investissements cohérents deviennent indispensables pour garantir un traitement équitable et durable des eaux usées sur l'ensemble du territoire.

Il n'y a pas de solution miracle, mais dans l'attente de stations d'épuration qui risquent de ne jamais voir le jour et au vu de la situation écologiquement désastreuse, ne serait-il pas bon d'envisager des solutions intermédiaires moins coûteuses de type lagunage ■

LE MOT DU PS-IC



PAR POL WOTQUENNE

Porto Alegre a ouvert la voie

Jean JAURÈS a écrit dans un éditorial paru dans l'Humanité du 31 juillet 1914 (jour de son assassinat) « Le plus grand danger à l'heure actuelle est dans l'énervernement qui gagne, dans l'inquiétude qui se propage, dans les impulsions subites qui naissent de la peur, de l'incertitude aiguë, de l'anxiété prolongée. À ces paniques folles, les foules peuvent céder et il n'est pas sûr que les gouvernements n'y cèdent pas. Ils passent leur temps à s'effrayer les uns les autres et à se rassurer les uns les autres ».

L'historienne Anne MORELLI dans son ouvrage remarquable « Principes élémentaires de propagande de guerre » explique très bien la manière dont TOUS les conflits anciens et récents ont été amenés. On est malheureusement actuellement dans la même logique. Toutes les guerres n'ont amené que tristesse et désolation. C'est dans la paix que l'humanité peut progresser et ne nous trompons pas d'urgence car l'urgence actuelle n'est pas la guerre, mais la préservation de notre terre...et hop relégué au second plan.

Revenez Yoko et John nous chanter « Imagine » ...on en a tant besoin ! Cet hymne, pacifiste et utopique, nous invite à imaginer un monde sans frontières, sans pays, sans religions, sans raisons de tuer ou de mourir pour une cause, sans possessions, et au sein d'une grande fraternité humaine. Ne nous laissons pas guider par nos émotions, soyons critiques.

Le groupe PS-IC vous souhaite une paisible année 2026 ■





PAR MARC TARABELLA

LE MOT DU MAYEUR



Tout d'abord, je souhaite vous présenter mes meilleurs vœux pour l'année nouvelle.

Exceptionnellement, cette rubrique pourrait s'intituler « Le mot de l'Echevin des travaux et de l'embellissement des villages ». Car en effet, à l'entame de cette législature, j'ai souhaité être en charge de cette matière au sein du collège communal.

Afin de mener à bien cette mission d'embellir nos villages, il faut une équipe d'ouvriers motivés et un matériel adéquat permettant de travailler de manière efficace.

À titre d'exemple, me promenant dans tous les villages de notre commune, il est évident que nous pouvons améliorer le nettoyage des filets d'eau et le curage des grilles. La main d'œuvre communale disponible pour ces tâches est insuffisante pour le faire dans tous les villages. Or, les filets d'eau de Berleur, Houchenée, La Rock, les Floxhes, etc... mériteraient une égale attention et un entretien régulier.

C'est pour cette raison que nous avons souhaité que le service des Travaux soit doté d'une balayeuse, nettoyeuse, cureuse d'avaloirs. Cet investissement, inhabituel dans une petite commune, a été décidé lors du conseil communal du 6 novembre dernier et devrait être opérationnel dès le printemps. Elle apportera assurément un plus pour la propreté dans tous nos villages.

Notre équipe des travaux sera aussi motivée à l'idée de mener des travaux valorisants mettant en avant leur savoir-faire. À titre d'exemple, je peux mentionner l'intention de restaurer l'escalier extérieur de l'église de Tavier (qui en a bien besoin). Nos ouvriers maçons se réjouissent

« Notre équipe des travaux sera aussi motivée à l'idée de mener des travaux valorisants mettant en avant leur savoir-faire. »

déjà de pouvoir entreprendre ce travail. Nous en profiterons pour nettoyer le monument et restaurer les abords. Ce travail sera le premier d'une longue série de travaux d'embellissement qui se succéderont au fil du temps.

Nous continuerons aussi d'améliorer le fleurissement au sein de nos villages.

Et parallèlement, les efforts ne pouvant venir que de la commune, nous demanderons à certains citoyens de faire un effort ! À partir de cette année 2026, nous allons mettre l'accent sur les véhicules hors d'usage visibles de la voirie. Ceux-ci abîment l'image de nos villages. Nous allons inviter les personnes concernées à les enlever sous peine de se voir appliquer une taxe... dont on peut espérer qu'elle ne nous rapporte rien si chaque personne concernée comprend qu'elle participera bien volontiers à l'amélioration de notre environnement enlevant les véhicules concernés.

J'aurais l'occasion de revenir de temps à autre sur cette matière en faisant état de leur évolution au fil du temps. Je nous souhaite une belle année remplie de projets mobilisateurs ■

Votre Bourgmestre, en charge des Travaux
et de l'embellissement des villages



PAR ALICIA RENARD

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2025

Excusé : Marc TARABELLA

Le Conseil communal prend acte de la démission de Madame Aurélie MOTKIN de sa fonction de présidente de l'assemblée du Conseil communal et il procède à l'élection de Line JADOT pour la remplacer dans cette fonction.

Le Conseil communal décide, par dix (10) voix favorables et quatre (4) abstentions (du groupe R.C. et du groupe A.A.) de ratifier la désignation de Madame Coralie ARNOLS en tant que déléguée effective chargée de représenter la Commune au sein de l'asbl Meuse-Condroz-Hesbaye.

Il décide, par neuf (9) voix favorables et cinq (5) abstentions (de Pascale KERKENEERS, Aurélie MOTKIN, Jean-Luc DUCHESNE, Nathalie SERON et Toni PELOSATO), de réformer en accord avec le Chef diocésain :

- le budget pour l'exercice 2026 arrêté par le Conseil de la Fabrique d'église Saint Pierre à Hody (R. et D. : 16.878,28 €). Le budget corrigé présente une intervention de la Commune de 3.865,22 euros pour les frais ordinaires du culte et de 6.824,28 euros pour les frais extraordinaires du culte.
- la modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2025 de la Fabrique d'église Saint Remy à Vien (R. et D. : 15.336,69 €). La modification budgétaire corrigée présente une intervention de la Commune de 1.839,12 € pour les frais ordinaires du culte.

Le conseil communal décide, à l'unanimité, de majorer la dotation à affecter à la zone de police du Condroz, pour l'exercice 2025. La dotation s'élève ainsi à un montant total de 404.245,16 €.

Le conseil communal arrête l'organisation de l'enseignement communal d'Anthisnes pour l'année scolaire 2025-2026 pour le niveau primaire et pour le niveau maternel, sur base du nombre d'élèves prévus au 30 septembre 2025.

Il approuve, à l'unanimité, les termes de la convention relative aux services proposés par la Province de Liège dans la cadre de la campagne BE cool@school.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport d'activité de l'année 2024-2025, les comptes de l'année 2024 ainsi que le rapport du réviseur de l'Association de projet « Promotion sociale Ourthe-Vesdre-Amblève ».

Le conseil décide, par 10 voix contre (du Groupe PS-IC et du Groupe A.A.) et par 3 voix favorables (du Groupe RC), de rejeter les propositions de décision des points supplémentaires inscrits par le Groupe RC, à savoir :

1. De marquer son accord de principe sur l'élaboration d'un Plan Communal Global de Sécurité, visant à renforcer de manière cohérente

et concertée la sécurité sur l'ensemble du territoire communal et la constitution d'un groupe de travail, composé d'élus communaux et de spécialistes des questions de sécurité, chargé de piloter les travaux préparatoires et de formuler des recommandations concrètes.

2. De marquer son accord de principe sur le recours ponctuel et ciblé à des entreprises privées, pour des interventions spécifiques en matière d'entretien des voiries, chemins communaux et autres infrastructures publiques.

Le conseil communal fixe, à l'unanimité, la destination des coupes ordinaires de bois marchands de l'automne 2025 ainsi que le catalogue, les modalités et les conditions de la vente.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

Dans le cadre de la fiscalité communale, le Conseil a renouvelé et adopté les règlements et taux des taxes et redevances communales pour les exercices 2026 à 2031, avec les votes suivants :

1. Taxe sur les centimes additionnels au précompte immobilier – par douze (12) voix favorables et trois (3) voix contre (du groupe R.C.)
2. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques – par douze (12) voix favorables et trois (3) voix contre (du groupe R.C.)
3. Taxe sur la délivrance des documents administratifs – à l'unanimité
4. axe communale sur le séjour - par douze (12) voix favorables et trois (3) abstentions (du groupe R.C.)
5. Taxe communale directe sur les secondes résidences - à l'unanimité
6. Taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium - par douze (12) voix favorables et trois (3) voix contre (du groupe R.C.)
7. Taxe sur les dépôts de mitraille et de véhicules usagés - à l'unanimité
8. Taxe sur les véhicules isolés abandonnés - à l'unanimité
9. Taxe communale directe sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés - à l'unanimité
10. Taxe sur les immeubles bâti inoccupés ou délabrés - à l'unanimité
11. Taxe communale sur la force motrice - par douze (12) voix favorables et trois (3) voix contre (du groupe R.C.)
12. Taxe sur les demandes de changement de nom - à l'unanimité
13. Redevance sur les prestations administratives en matière urbanistique - à l'unanimité
14. Redevance sur les demandes de permis d'environnement - à l'unanimité
15. Redevance sur l'enlèvement des versages sauvages - à l'unanimité
16. Redevance sur la location des salles communales - à l'unanimité
17. Redevance sur la délivrance de renseignements administratifs - à l'unanimité
18. Redevance relative au changement de prénom - à l'unanimité
19. Redevance pour l'octroi et le renouvellement des concessions de sépultures - à l'unanimité



20. Redevance pour la location de caveaux d'attente et la translation ultérieure des restes mortels - à l'unanimité
21. Redevance pour l'exhumation - à l'unanimité
22. Redevance pour travaux effectués par le service communal de travaux - à l'unanimité
23. Redevance communale pour l'utilisation des armoires électriques communales disposées sur le territoire communal - à l'unanimité
24. Redevance relative à l'enlèvement et le traitement des encombrants ménagers - à l'unanimité

Le conseil arrête, par douze (12) voix favorables et trois (3) voix contre (du groupe R.C.), le taux de couverture du coût-vérité budget prévu pour l'exercice 2026 qui s'élève à 100 %.

Par douze (12) voix favorables et trois (3) voix contre (du groupe R.C.), le conseil communal adopte le règlement-taxe communal sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers pour l'exercice 2026. Suite à l'augmentation des tarifs d'Intradel (+4.03€/habitant pour le service minimum, +3,40% pour les services complémentaires et les traitements des déchets), certains montants de la taxe proportionnelle sont augmentés pour l'exercice 2026 (Augmentation de 5 cents du prix au kilo pour les déchets tout venant et Augmentation de 3 cents du prix des levées supplémentaires pour correspondre au prix facturé par Intradel).

Le conseil prend acte de la décision du Collège communal du 5 septembre 2025 adhérant au droit de tirage à destination des pouvoirs locaux et provinciaux décidé par le Gouvernement wallon dans le cadre de l'Accord Tax On Pylons III. Cet Accord a pour objectif de soutenir la digitalisation des pouvoirs locaux (Communes, CPAS) et leur mise en conformité avec plusieurs obligations européennes. Il se présente sous la forme d'un droit de tirage d'un montant de 60.000€ à répartir sur 3 ans

Le conseil communal décide, à l'unanimité, de procéder à l'acquisition d'une balayeuse de voirie d'une contenance de 5 m³ destinée au service des travaux. Le marché sera passé par la procédure ouverte pour un montant estimé s'élevant à 235.000,00€ hors TVA ou 284.350,00€, 21% TVA comprise.

Le conseil marque son accord à l'unanimité sur la modification de la convention relative au droit d'accéder aux installations sportives de la piscine de Bernardfagne & Co ainsi que de ses annexes (Modification au niveau de la tarification : le prix fera l'objet d'une facturation forfaitaire mensuelle -10 mois- sur base du comptage des élèves de primaires au 30 septembre de l'année en cours et sur une base de 17 séances par élève. La non-utilisation du bassin pendant ses heures réservées ne donnera aucun droit à un dédommagement).

Par onze (11) voix favorables et trois (3) abstentions (du groupe R.C.), le conseil communal adopte une motion relative à la réforme des allocations de chômage et d'insertion et à son impact sur les CPAS et les Communes.

FOCUS CITOYEN



Vous avez des projets concrets de création ou d'animation, des suggestions, des avis ou des propositions susceptibles d'améliorer encore la vie dans nos villages ?

Partagez-les avec le plus grand nombre grâce à cette rubrique du Bulletin communal.

Il vous suffit de nous les adresser par courrier ou de préférence par courriel (info@anthisnes.be), chaque auteur conservant la pleine responsabilité de ses propos.

Pour une publication dans le prochain bulletin printemps 2026, votre courrier est à nous faire parvenir au plus tard le 9 mars 2026.



PAR L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE DE L'ÉCOLE COMMUNALE DE VILLERS-AUX-TOURS



UN AUTOMNE RICHE EN ACTIVITÉS À L'ÉCOLE DE VILLERS-AUX-TOURS!



Notre école a vibré au rythme d'activités variées qui ont permis à nos élèves de découvrir, d'apprendre et de s'entraider tout au long de la période.

Moments magiques à la bibliothèque

Merci aux bibliothécaires, Julie et Yolande qui, comme toujours, ont offert aux enfants un véritable voyage à travers les livres. Entre lectures animées, découvertes d'albums et premiers emprunts, nos petits lecteurs ont développé leur curiosité et leur plaisir de lire. Ces temps de partage ont également renforcé le lien avec cet espace culturel essentiel.

Ateliers verticaux sur le thème de l'automne

Dans le cadre de nos ateliers verticaux, les classes se sont mélangées pour aborder l'automne sous toutes ses formes. Les élèves ont manipulé, exploré et créé autour des saveurs, des textures et des éléments naturels de la saison. Une belle manière de favoriser la coopération entre âges différents tout en développant la créativité et l'observation.

Une marche ADEPS impressionnante malgré la pluie

La marche ADEPS a été un véritable succès ! Plus de 1000 marcheurs ont répondu présents, bravant la pluie pour soutenir notre école et profiter des beaux paysages de notre commune. Une ambiance chaleureuse régnait tout au long de la journée, et nous remercions chaleureusement tous les participants ainsi que les bénévoles mobilisés pour l'organisation.

Startech's Days : à la découverte de certains métiers

Les élèves ont également eu l'occasion de plonger dans le monde professionnel grâce aux **Startech's Days**, une activité centrée sur la découverte des métiers manuels, techniques, technologiques et scientifiques. À travers des stands, ateliers pratiques et rencontres inspirantes, les enfants ont pu explorer différents domaines et poser mille questions. Une expérience enrichissante pour éveiller de futures vocations !

Une soirée magique pour finir l'année 2025

Pour clôturer l'année en beauté, une soirée exceptionnelle a réuni deux moments forts :

- **La chorale de Noël**, où les élèves ont interprété avec enthousiasme des chants évoquant des valeurs de partage et d'entraide, créant une ambiance chaleureuse et lumineuse.
- **La récolte de « boîtes à chaussures » garnies de vivres et/ou de vêtements**, organisée le même soir, a permis d'aider les personnes dans le besoin grâce à la générosité des familles et des sympathisants. Cette action solidaire a apporté une belle dimension humaine à l'événement.

Une soirée remplie d'émotions, de partage et de solidarité, qui restera longtemps gravée dans les mémoires ■

PAR L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE DE L'ÉCOLE COMMUNALE DE LIMONT



LE PREMIER SEMESTRE DE L'ÉCOLE COMMUNALE DE LIMONT !



Cette année, notre école a vécu un premier semestre riche en émotions, en découvertes et en moments partagés. Du côté des classes maternelles, les enfants se sont rendus au Spar d'Anthisnes afin d'acheter les ingrédients nécessaires à la préparation de leur **goûter d'automne**. Cette sortie a permis d'enchaîner de belles activités en classe : réalisation d'une liste d'achats, manipulation d'argent, tris, quantités, comparaisons... de véritables activités mathématiques vécues de manière concrète et joyeuse.

Nous avons également eu la chance de vivre notre traditionnelle **nuit à l'école**, un moment toujours très attendu. Quel plaisir de voir les parents arriver en équipe pour monter les campements ! Une ambiance drôle et complice qui donne toujours le ton à cette soirée si particulière. Le tout a été magnifiquement accompagné d'un top concert participatif de Thierry Weise, avec même un moment musical en extérieur pour les plus grands. Une expérience dont petits et grands garderont un souvenir lumineux.

Le 3 décembre, **Saint-Nicolas** est venu rendre visite à chaque classe. Sa générosité nous a permis de vivre une magnifique excursion au musée de la Vie wallonne à Liège, une sortie mêlant folklore, apprentissages et amusement.

À Limont, les fêtes de fin d'année sont toujours un moment fort. Notre **Marché de Noël des gourmands** fut un beau succès : les élèves ont préparé eux-mêmes les décos... et même quelques recettes, dans une ambiance chaleureuse et créative. Un medley de chants de Noël a été proposé pour donner une tonalité festive à la soirée : une réalisation tout en douceur et en harmonie

par la chorale des enfants des classes primaires. Nous avons également vécu notre **cacahuète de Noël** : un moment de surprise et de partage où chacun offre et reçoit un livre.

Dès le 1^{er} décembre, toute l'école a participé activement au compte à rebours de Noël, rythmé par des défis coopératifs et bienveillants : activités d'entraide, défis en équipes, réalisation d'une carte de Noël pour les résidents de maisons de repos... sans oublier les danses rythmées et les chants de Noël. De petites actions qui font grandir la joie et le vivre-ensemble.

Côté « Art », la créativité bat son plein : les répétitions pour notre **spectacle autour du thème de l'amour** ont débuté en janvier. En parallèle, nous lançons un projet collectif enthousiasmant : la création d'une fresque personnalisée sur notre mur, une œuvre commune qui donnera de la couleur à notre école ■

Envie d'en connaître davantage sur notre école ?
Un petit clic sur www.ecoledelimont.be

[Facebook \(école de Limont\)](#)





PAR L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE DE L'ÉCOLE COMMUNALE D'ANTHISNES

BE COOL@SCHOOL À L'ÉCOLE COMMUNALE D'ANTHISNES



Cette année, l'école communale d'Anthisnes a eu la chance de participer au programme BE cool@school, proposé par le Pôle Promotion et Animations, un service du Département de la Santé et des Affaires sociales de la Province de Liège.

Les élèves de maternelle ainsi que ceux de 1^e et 2^e primaires découvrent le programme TipTop Start au travers de séances ludiques et originales. Une belle manière d'améliorer leur bien-être physique, mental et social grâce à l'exploration de thématiques telles que les émotions, le respect des autres, la Communication Non Violente, le retour au calme, l'estime de soi ou encore la coopération. Grâce à des outils d'animation amusants et des activités pédagogiques créatives, l'accent est mis sur la découverte de soi et des autres afin de favoriser un climat serein en classe.

Le cycle d'animations destiné aux élèves de 3^e et 4^e primaires, appelé TipTop Kids, vise également l'amélioration du bien-être physique, mental et social. Les émotions, le vivre-ensemble, l'alimentation et l'activité physique y sont abordés de manière ludique et innovante.

Le programme #TipTop, destiné aux élèves de 5^e et 6^e primaires, développe des thématiques ayant pour objectif de renforcer leurs compétences relationnelles et personnelles. Celles-ci sont utiles pour une bonne gestion des médias, mais aussi pour favoriser des interactions sereines au sein de la classe : liberté d'expression, droit à l'image, estime de soi, cyberharcèlement, esprit critique, empathie...

Ces animations s'inscrivent dans la continuité des activités menées les années précédentes, afin de maintenir et garantir à chaque enfant un cadre bienveillant où grandir et s'épanouir sereinement est une priorité ■

Pour de plus amples informations,
n'hésitez pas à les contacter :



Pôle Promotion et Animations de la Province de Liège

Rue Saint-Laurent 79 - 4000 Liège
 04 279 20 00
 becool@provincedeliege.be
 www.provincedeliege.be/becool

PAR L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE DE L'ÉCOLE LIBRE SAINT-MAXIMIN

HISTOIRE, CULTURE ET MAGIE : 3 MOMENTS FORTS À ST MAXIMIN



Les élèves de P3/P4 ont participé à une activité animée par Yolande et Julie de la bibliothèque d'Hody autour des albums muets.

À travers ces livres sans texte, les enfants ont laissé libre cours à leur imagination pour inventer des histoires en s'appuyant uniquement sur les images. Ensuite, ils ont poursuivi l'une de ces histoires en illustrant sa suite, qu'ils ont ensuite présentée fièrement à leurs camarades de classe.

Le jeudi 13 novembre, les élèves de maternelle ont eu la chance d'accueillir Émile Jadoul, auteur et illustrateur pour enfants. Cette rencontre a été soigneusement préparée : les élèves ont découvert plusieurs de ses albums, visionné des vidéos présentant son travail et élaboré un questionnaire pour l'occasion. Très enthousiastes, les enfants attendaient sa venue avec impatience. Émile Jadoul leur a expliqué comment se crée un livre, a répondu avec gentillesse à leurs questions, a dessiné un de ces personnages. Des photos et la réalisation d'une affiche viendront prolonger le souvenir de ce moment de partage autour de la littérature jeunesse.

Pendant deux journées hautes en couleur, les élèves de la 2^e maternelle à la 2^e primaire ont plongé dans le monde magique du cirque ! Accompagnés de leurs enseignants et d'animateurs passionnés, ils ont découvert les arts du spectacle à travers divers ateliers ludiques.

Les plus jeunes ont appris à manier les foulards de jonglage, à faire tourner les assiettes chinoises, tandis que les plus grands se sont essayés au diabolo, au pédalo et à de véritables petites acrobaties. Pour rendre cette aventure encore plus immersive, les enfants ont dormi à l'école. Rires, enthousiasme et émerveillement étaient au rendez-vous !

Ces deux jours ont permis à chacun de développer la confiance en soi, la coordination, l'autonomie et l'esprit d'équipe.

Nous voudrions remercier encore une fois toutes les personnes qui de près ou de loin ont participé à la réussite de notre opération : « jus de pomme » ■

Saint Maximin Anthisnes



PAR YOLANDE PARÉE

FUREUR DE LIRE 2025 À LA BIBLIOTHÈQUE : DE LA LITTÉRATURE JEUNESSE À LA GASTRONOMIE JAPONAISE !



Un des moments phares de notre événement fut l'accueil de l'auteur et illustrateur **Pierre Bailly**, créateur de la célèbre série de bande dessinée jeunesse «**Le Petit Poilu**».

L'événement a rassemblé une septantaine de personnes, principalement des familles et de nombreux enfants, tous captivés par l'univers muet et poétique du petit héros.

Une discussion animée avec Pierre et une session de questions-réponses ont permis aux jeunes lecteurs et lectrices de plonger dans le processus créatif de l'auteur. Ensuite, les familles ont eu la joie de faire dédicacer leurs albums du « Petit Poilu » et de créer des marionnettes à son effigie. L'après-midi, une activité de cuisine japonaise a été animée par la cheffe Miki Yokota.

Une vingtaine de participants a eu l'opportunité d'apprendre à cuisiner, par petits groupes, un repas traditionnel vegan. Le menu, composé de plats mi-chauds mi-froids, incluant notamment la fameuse soupe miso, a été préparé avec soin par la vingtaine de participantes.

L'atelier s'est achevé par une dégustation conviviale du fruit de leur travail, agrémentée d'un verre de vin ■



PAR FABIENNE JAMOTTE

L'AVOUERIE HIER ET AUJOURD'HUI



Notre vieux château a fait peau neuve. En effet, au mois de mai, après un an de travaux, la nouvelle Avouerie a été inaugurée. Elle regroupe le château et la salle de réception, la maison des associations, le centre d'interprétation de la bière ainsi qu'une boutique et l'accueil des visiteurs.

C'est une belle et noble dame qui se renouvelle sans arrêt et se drape de nouveaux atours. En effet, le donjon date du XII^e / XIII^e siècle et tout autour s'est construit un corps de logis (XVII^e siècle) et des dépendances dont une grande partie a disparu dans un incendie en 1897. Après cette date, le vieux château passe aux mains d'une société qui transforme les dépendances en petites maisons ouvrières puis l'ensemble est morcelé. Heureusement, en 1968 l'Asbl « l'Avouerie d'Anthisnes » voit le jour, fait classer le bâtiment (13 mai 1970) et les travaux d'une première rénovation commencent. On assiste à l'aménagement des caves en brasserie, les charpentes et toitures sont restaurées et la maçonnerie extérieure du donjon est rejoignoyée. C'est aussi à cette époque qu'est déplacée devant l'Avouerie une des six bornes qui délimitaient depuis 1768 la principauté de Liège et la principauté de Stavelot (dont faisait partie Anthisnes depuis cette date). Le tourisme devient une préoccupation essentielle et demeure le fil rouge de la dernière restauration que nous pouvons admirer.



Suite à mon appel dans le bulletin précédent concernant **la croix d'occis Decelle** sise à La Rock j'ai reçu des informations (merci M et Mme Lardinois) : In : ADAM, Jacky. P11 Des moulins et des hommes Tome 6. L'Ourthe du Condroz vers la Meuse. Vottem : Des moulins et des hommes 2015.352p. Pierre Antoine Walthère Decelle est né à la ferme Saint-Laurent à Anthisnes en 1754, il est l'aîné de sept enfants. Il était le meunier du moulin de Bloquay à Fairon et est décédé d'une chute de cheval près de Vien le 15 septembre 1827. Une photo de la croix il y a une dizaine d'années (mais aujourd'hui, je ne l'ai toujours pas dénichée).

La notion d'Avouerie nous reporte à la période carolingienne. C'est une institution de protection d'un bien ecclésiastique, de défense militaire et judiciaire. Si l'Avoué habite le château, il n'en est pas propriétaire pas plus que des terres attenantes. À Anthisnes, le plus flagrant c'est la beauté de sa résidence.

En tant qu'Anthisnois, il est indispensable de découvrir et faire connaître ce joyau: guidé par l'un ou l'autre membre de l'équipe d'animation à la bonne humeur légendaire, vous pourrez parcourir les bâtiments restaurés de la Brassine, le donjon avec sa mystérieuse entrée, l'escalier en chêne et le hall avec son pavement en briques mises sur champ , monter des échelles de meunier séculaires, apprendre le parcours de la bière, vous amuser avec des jeux d'autrefois en bois et admirer la charpente apparente de la magnifique tour ainsi que le paysage époustouflant qui s'offre à vous à 360° à travers les fenêtres qui étaient naguère des créneaux .

D'aucuns déploreront la disparition des caves si mystérieuses où l'on pouvait déguster une bière ou un jus de pomme, ou le parcours du petit chevalier à la fin duquel les enfants étaient adoubés par l'Avoué. Mais ce n'est que partie remise, l'équipe est pleine de projets, il faut un peu de temps pour les concrétiser ... ■

PAR LE CONTRAT RIVIERE

SORTONS NOS COURS D'EAU DE L'ANONYMAT !



Nos rivières et ruisseaux méritent une attention de tous les jours. Certains sont méconnus et parfois considérés comme de simples fossés. Pour leur redonner leurs lettres de noblesse et les mettre en valeur, les 14 Contrats de rivière de Wallonie ont mis en place une signalétique commune.

Ce projet a démarré il y a plus de dix ans. Anthisnes, qui n'était pas encore partenaire du Contrat Rivière Ourthe (CRO), n'avait pas été équipée. Aujourd'hui, c'est chose faite : la commune a rejoint le partenariat et dispose enfin de ses panneaux, comme toutes les autres communes du bassin.

Les habitants les croiseront désormais aussi bien au bord des routes qu'au détour des sentiers de balade. Sur la commune d'Anthisnes, 27 panneaux ont été placés (15 le long des routes et 12 le long des sentiers de balade).

Plusieurs ruisseaux emblématiques portent désormais fièrement leur nom : la Magrée, le ruisseau du Fond du Sart, le ruisseau de Nondonfa, le ruisseau de Nabiéfontaine, le ri d'Oneux, le ruisseau du Gros Vivier, ou encore le ruisseau du Fond de Martin.

Cette initiative locale s'inscrit aussi dans un projet plus large de normalisation des noms de cours d'eau. L'Institut géographique national (IGN), en collaboration avec la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie (CRTD), mène une enquête en Wallonie pour harmoniser et préserver les noms de nos ruisseaux.

L'objectif est simple : que tout le monde - communes, services publics, citoyens - utilise les mêmes appellations officielles. Les hydronymes d'Anthisnes rejoignent ainsi la mémoire collective et seront transmis aux générations futures ■



PAR MARIE LEGAST ET ALEXANDRA LECLAIR



NOUVEAUX FORMULAIRES CODT : CE QU'IL FAUT SAVOIR

La récente mise à jour du Code du Développement Territorial (CoDT) a introduit une nouvelle série de formulaires de demande d'urbanisme, visant à simplifier et clarifier les démarches administratives. Parmi ceux-ci, certains sont spécifiquement prévus pour les projets dispensés de l'intervention obligatoire d'un architecte. Ces formulaires allégés permettent aux citoyens de réaliser des demandes plus simples lorsque la nature du projet le permet.

Même si ces documents ont été conçus pour être plus accessibles, ils demeurent des formulaires techniques et réglementaires. Le demandeur reste donc responsable du contenu du dossier : précision des plans, qualité des descriptions, cohérence des informations et conformité avec la réglementation.

Pour vous accompagner, la Région met à disposition un formulaire didactique commenté. Il s'agit du formulaire intitulé : « Aide au remplissage : Manuel utilisateur du formulaire de demande de permis d'urbanisme » sur le site du SPW <https://territoire.wallonie.be/fr/page/formulaires>.

Bien qu'il ne s'agisse pas du bon formulaire à remplir, ce document constitue un excellent support pour comprendre ce que le législateur attend dans chaque rubrique d'une demande. Il peut vous aider à structurer correctement vos informations et à mieux saisir les exigences administratives. **Nous avons demandé au SPW de réaliser un manuel pour le formulaire de demande de permis sans architecte. Nous l'attendons avec impatience !**

En tant qu'Administration communale, nous sommes là pour vous orienter, vous aider à identifier le bon formulaire et vérifier la présence des pièces obligatoires.

Toutefois, il est important de rappeler que nous ne pouvons pas remplir les documents à votre place ni réaliser les plans ou contenus techniques nécessaires à votre demande.

Nous sommes disponibles pour vous accompagner, mais la constitution d'un dossier complet et conforme reste de la responsabilité du demandeur ■

(i) Pour en savoir plus, visitez notre site communal



PAR PIERRE-YVES BOLEN

LOGEMENT D'URGENCE DU CPAS, PERSPECTIVES POUR 2026

Le CPAS d'Anthisnes gère actuellement 3 logements d'urgence. Deux situés Cour Saint-Laurent appartiennent en fait à la SRL Ourthe-Amblève Logement et sont mis à disposition du CPAS via une convention depuis 2006.

Un troisième est une maison, située Avenue de l'Abbaye, qui appartient au CPAS depuis 2024.

En 2026 SRL Ourthe-Amblève Logement va toutefois récupérer un des deux appartements, afin de l'affecter au logement social « traditionnel » (à savoir non-urgent).

Afin de compenser cette perte, des travaux sont programmés, avec le soutien financier de la commune, pour transformer la maison en deux appartements. Une transformation bien nécessaire vu la vétusté de cette habitation.

Il faut enfin signaler que le besoin en logement d'urgence est relativement soutenu : les trois logements sont occupés quasiment sans discontinuité par périodes de six mois.

Il faut aussi signaler que la location se fait contre un loyer. Il ne s'agit pas d'aides gratuites et au contraire cela constitue une recette pour le CPAS.

Enfin toute personne peut un jour être concernée, par exemple suite à un incendie, une insalubrité de logement ou bien encore des violences domestiques.

Investir dans le logement d'urgence, c'est donc une assurance pour toutes et tous ■

cpas@anthisnes.be



LE 1^{er} JANVIER 2026, LE BIHORAIRE CHANGE D'HORAIRE

Le bihoraire, c'est le tarif qui établit une distinction entre les heures « pleines », et les heures « creuses ». Les consommations d'électricité enregistrées pendant les heures pleines, habituellement de 7h à 22h en semaine, sont facturées à un tarif plus élevé que les consommations d'électricité enregistrées pendant les heures creuses, habituellement la nuit, de 22h à 7h, et durant tout le weekend.

À partir du 1^{er} janvier 2026, une nouvelle plage d'heures creuses sera disponible chaque jour entre 11h et 17h ! Durant cette plage, l'électricité sera au même tarif que la nuit. Ce nouvel horaire sera applicable 7 jours/7.

Dois-je faire quelque chose ?

Non, le changement vers les nouvelles plages du bihoraire est automatique, vous ne devez rien faire ! Que vous ayez un compteur électromécanique (avec la roulette qui tourne) ou un compteur communicant (digital), le changement sera opéré à distance par votre gestionnaire de réseau. Aucune action n'est requise de votre part.

Seules les personnes ayant demandé la désactivation de la fonction communicante de leur compteur digital seront contactées par leur gestionnaire de réseau.

Pourquoi les plages du tarif bihoraire vont-elles changer ?

Le réseau de distribution, principalement en basse tension, fait face à des défis majeurs liés à la transition énergétique, notamment :

- Une production croissante d'électricité renouvelable, décentralisée et intermittente
- Une électrification accrue des usages, entraînant une demande de puissance plus importante sur le réseau

L'évolution des plages du tarif bihoraire découle principalement de la volonté d'optimiser la demande d'électricité et d'encourager une consommation mieux répartie sur la journée ■

PAR NICOLAS LEKEUX



GRAND FEU DE VILLERS-AUX-TOURS, LE SAMEDI 21 MARS 2026

Précédé d'une chasse à la macrâle sous forme de balade contée

Cortège à 18h30 : Départ depuis la Rue Saint-Donat pour une balade contée sur les traces de la Macrâle
Mise à feu vers 19h30

Entrée gratuite, bar et petite restauration

Afin de monter le bûcher, nous effectuerons un rassage des sapins sur la commune le dimanche précédent la passage d'Intradel.

ATTENTION pour les dépôts de branches à l'entrée de la prairie : **INTERDICTION** de déposer de l'If ou autre espèce toxique pour les animaux qui pâturent (chevaux et vaches).

Merci de toujours prendre contact avec nous avant de déposer vos branchages : 0499 39 88 09
Nous nous réjouissons de vous retrouver encore nombreux autour du grand feu.

L'ASBL Li Ratin Tot et le Cercle d'Attelage IsaCin

.....

PAR LE RSC ANTHISNOIS

SOIREEES BINGO 2026
LES 6 FÉVRIER,
10 AVRIL ET 5 JUIN
À LA BUVETTE DU RSCA



18h00 repas
20h00 début du jeu – nombreux lots de valeur
Réservation : Nathalie Colinet – 0496 21 15 53
rscanthisnois.tresorerie@gmail.com

STAGE DE FOOTBALL / MULTISPORTS
DU 27 AVRIL AU 1^{er} MAI 2026
TERRAIN DU RSCA

Pour les jeunes de 4 à 15 ans – repas à midi et collations - 110€ pour le 1^{er} par enfant / 90€ pour le second enfant ou pour un affilié
Garderie de 8h à 9h et de 16h à 17h
Inscriptions : Nathalie Colinet – 0496 21 15 53
rscanthisnois.tresorerie@gmail.com



PAR MARIE LEGAST ET ALEXANDRA LECLAIR

PERMIS D'URBANISME ET DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES : CE QUE TOUT PORTEUR DE PROJET DOIT SAVOIR



L'installation d'un distributeur automatique – qu'il s'agisse de plats préparés, de produits alimentaires ou de tout autre bien – est soumise aux dispositions du Code du Développement Territorial (CoDT). Dans la majorité des cas, un permis d'urbanisme est requis. C'est pourquoi il est essentiel, dès les premières étapes du projet et avant tout investissement, de prendre contact avec le service urbanisme communal afin d'être correctement informé et accompagné.

La Commune veille à la bonne gestion et à l'aménagement cohérent de son territoire. À ce titre, elle s'assure que l'implantation d'un distributeur respecte les distances par rapport à la voirie et aux limites mitoyennes, s'intègre harmonieusement dans son environnement et limite au maximum les nuisances potentielles. Les matériaux, les teintes et les dimensions doivent s'accorder avec le bâti existant. La Commune peut également exiger l'aménagement de places de stationnement adaptées afin d'éviter le stationnement sauvage. Lorsque le distributeur est accessible 24 h/24, une attention particulière est accordée à l'éclairage et au respect de la tranquillité du voisinage.

Lorsque le distributeur propose des produits alimentaires, les exploitants doivent respecter les obligations fixées par l'AFSCA. Ils sont responsables de la sécurité alimentaire et doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour la garantir. Cela implique notamment de disposer des licences, enregistrements ou autorisations nécessaires auprès de l'AFSCA.

Si le distributeur automatique est installé sur le domaine public, une permission de voirie est également obligatoire. Celle-ci permet de vérifier l'intégration sécurisée de l'installation dans l'espace public et son impact sur les usagers.

Lors de la demande d'installation qu'il s'agisse d'un permis d'urbanisme ou d'une permission de voirie, il sera demandé de fournir un numéro d'entreprise et, lorsque cela s'applique, de présenter l'agrément ou l'attestation de l'AFSCA.

Étant donné la diversité des situations et des réglementations, tout porteur de projet est vivement invité à contacter préalablement le service urbanisme communal. Celui-ci reste l'interlocuteur privilégié pour vérifier si un permis est nécessaire, préciser les conditions à respecter et accompagner au mieux votre projet ■



PAR TONI PELOSATO

UN NOUVEAU RÉFECTOIRE POUR L'ÉCOLE DE VILLERS-AUX-TOURS : UN INVESTISSEMENT POUR LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES



Depuis le début de cette année 2026, les élèves de l'école de Villers-aux-Tours profitent d'un tout nouveau réfectoire, entièrement pensé et aménagé pour améliorer leur confort au quotidien. Cet espace lumineux, fonctionnel et accueillant marque une étape importante dans la vie de l'établissement. Il répond à un besoin réel : offrir aux enfants un cadre agréable pour prendre leurs repas, se poser et vivre les temps de midi, du matin et du soir, dans de bonnes conditions.

La commune a consacré plus de 200.000€ à la réalisation de ce projet, convaincue que le bien-être des élèves passe aussi par la qualité des lieux qu'ils fréquentent chaque jour. Ce nouvel investissement apporte un vrai plus pour les enfants, mais aussi pour les accueillantes et les enseignants, qui disposent désormais d'un environnement mieux adapté à leurs missions. Le réfectoire a été conçu pour être pratique, sécurisé et facilement modulable, afin

de s'ajuster aux besoins de l'école et aux rythmes de ses utilisateurs.

L'ouverture de ce nouvel espace a également un autre effet positif : l'ancien réfectoire, désormais libéré, pourra être réaménagé au profit des classes de maternelle. Un véritable bol d'air pour ces sections, qui disposeront ainsi de davantage d'espace pour multiplier les activités. Une bouffée d'oxygène qui permettra aux enseignantes de poursuivre leurs missions dans les meilleures conditions.

Avec ce nouvel aménagement, l'école de Villers-aux-Tours gagne non seulement en confort, mais aussi en possibilités. Ce projet s'inscrit dans une démarche pragmatique : améliorer ce qui peut l'être, soutenir le travail des équipes et offrir aux enfants un environnement plus adapté à leurs besoins. Une avancée qui, on l'espère, renforcera durablement la vie de l'école ■

UN NOUVEAU PARKING POUR L'ÉCOLE DE LIMONT



Le chantier d'aménagement du parking de l'école communale de Limont est désormais entièrement achevé. Après plusieurs semaines de travaux, l'espace de stationnement offre aujourd'hui un accès plus fluide et plus sécurisé pour les parents, les élèves et le personnel de l'école. L'amélioration de la circulation et la création de nouvelles places permettront de répondre aux besoins grandissants du site tout en renforçant la sécurité aux abords du bâtiment.

Nous souhaitons adresser nos sincères remerciements aux ouvriers communaux qui ont mené ce projet à bien. Leur savoir-faire, leur disponibilité et leur implication ont permis de réaliser un aménagement de qualité qui profitera à tous et qui dote l'école de Limont d'une infrastructure fonctionnelle au service des familles ■



PAR CHRISTINE SWENNEN, MARC TARABELLA ET TONI PELOSATO

JOB ÉTUDIANT À LA COMMUNE D'ANTHISNES CET ÉTÉ

Comme les années précédentes, la commune engagera des étudiants domiciliés sur l'entité pour travailler avec les ouvriers communaux ou avec les agents des services administratifs et au profit de la population. Voici une belle opportunité pour expérimenter le monde du travail et se faire un petit pécule !

SERVICE DES TRAVAUX

Quatre étudiants, durant un mois maximum chacun, pallieront partiellement l'absence des ouvriers en congé. Il s'agit de travailler à l'entretien de voiries et de bâtiments, ou d'aider les associations. L'horaire sera fixé de 7h30 à 16h00.

SERVICES ADMINISTRATIFS

Deux étudiants, durant un mois maximum chacun, pallieront partiellement la surcharge de travail des services administratifs communaux, notamment en réalisant de l'encodage de dossiers dans un logiciel informatique. L'horaire sera variable et couvrira un temps plein de 36 heures par semaine.

Si pareilles expériences t'intéressent, adresse ta candidature au Collège communal **pour le 2 mai prochain au plus tard**, en joignant une attestation stipulant ton statut d'étudiant(e) délivrée par l'établissement scolaire que tu fréquentes ainsi qu'une attestation émanant du site « Student@work ». Les priorités sont fixées en fonction de l'ordre établi par le Conseil communal.

Avant de signer un contrat, tu devras te soumettre à un examen médical, comme tous les membres du personnel. La brochure sur le « travail des étudiants » est disponible à l'asbl « Infor-Jeunes » à Huy (085 25 57 86).



À renvoyer pour le 2 mai 2026 au plus tard à:
Administration communale · Cour d'Omalius 1 · 4160 Anthisnes



Je soussigné(e)

souhaite travailler (**date** et **service** au choix à spécifier)

AU SERVICE DES TRAVAUX

Du 6 juillet au 31 juillet 2026

Du 27 juillet au 21 août 2026

AUX SERVICES ADMINISTRATIFS

Du 6 juillet au 31 juillet 2026

Du 27 juillet au 21 août 2026

né(e) à le / /20 (réservé aux étudiant(e)s ayant 18 ans accomplis au 1^{er} juillet 2026)

domicilié(e) à 416 . . . Anthisnes, Rue

n°

GSM

courriel

Je joins une attestation de mon établissement scolaire stipulant mon statut d'étudiant(e) ainsi qu'une attestation « Student@work ».

Signature :

Secrétariat communal : Christine SWENNEN · 04 383 99 93

Bourgmestre : Marc TARABELLA · 0477 77 01 66 • Échevin : Toni PELOSATO · 0475 64 01 56



PAR MICHEL EVANS

LA GESTION DE NOS DÉCHETS



Une des missions essentielles d'une commune est celle d'assurer la salubrité publique, donc la gestion des déchets. C'est naturellement que la mission de collecter les ordures ménagères a été confiée à Intradel dès 2008. En avril 2016, cette mission s'est ensuite étendue aux fractions organiques et résiduelles des déchets ménagers et assimilés. Depuis deux ans, les collectes sont assurées par la société Vanheede !

Depuis 2016, Intradel gère les collectes des déchets ménagers, ce dans le respect des législations régionale et européenne qui encadre cette matière. L'objectif poursuivi étant d'atteindre une moindre production de déchets, en recycler un maximum, les valoriser et éliminer les résidus. Les objectifs européens, élevés, nous imposent de réduire drastiquement les tonnages enfuis. Trier au maximum est dès lors essentiel de ainsi faire en sorte que le produit trié puisse être réutilisé et valorisé comme matériaux. Ce processus circulaire induit un coût, qui depuis le 5 mars 2008 doit être répercuté sur chaque citoyen ! C'est le principe du pollueur-paye, le coût-vérité du service doit être assumé par les ménages. Par nous tous donc !

Le dernier exercice entier connu, celui de 2024, a dès lors servi de base pour fixer les chiffres de l'exercice 2026. La taxe établie pour 2025 a contribué à ajuster les chiffres 2026. Le taux de couverture 2026 est de 100%, sachant que le législateur impose une couverture variant de 95 à 110%. La taxe fixée en 2025 à 92, 127 et 156€ pour un ménage d'une, deux ou trois personnes et plus, avec un nombre important de mesures sociales, a ainsi été maintenue.

«Une des missions essentielles d'une commune est celle d'assurer la salubrité publique, donc la gestion des déchets.»

Si la cotisation due à Intradel pour 2025 fût arrêtée à 61,11€ par habitant, celle pour 2026 atteint 65,14 € par personne. Elle couvre le service minimum, donc la communication «zéro déchet», l'accès aux recyparcs, les collectes, la valorisation énergétique, le traitement des organiques, les frais inhérents à la structure Intradel, mais aussi au coût nouveau du traitement des papiers.

Le coût qui nous est réclamé par l'intercommunale tient aussi compte de la perte de rentrées liée à la production d'électricité par l'unité Uvélia qui assure la valorisation énergétique des résidus de tri des PMC, des encombrants valorisables et de déchets industriels banals. Cette unité est enregistrée ISO 14001 et EMAS, ce qui garantit son fonctionnement dans le respect de notre environnement. La cotisation due par les 72 communes affiliées à Intradel est aussi fortement impactée par l'augmentation des coûts de collecte, soit 3.037.067€, l'augmentation des coûts de traitement du plastique dur et la moindre recette de l'électricité produite.

Le service complémentaire s'applique lors du dépassement des valeurs prises en charge par le service minimum. Si vous dépassiez les trente levées par ménage, la levée complémentaire vous coûtera 0,88€, en lieu et place des 0,85€ en 2025 ■



POINT INFO : VOTRE COTISATION DÉCHETS



Intradel : un service essentiel pour 1,4€ par semaine

Cette année encore, Intradel a été contrainte d'augmenter les cotisations communales pour la gestion des déchets des citoyens malgré la réduction de ses frais de fonctionnement (portant entre autres sur les prestations de tiers, les frais de maintenance, les frais de formation et les frais généraux divers) ainsi que la diminution des remplacements de personnel en cas d'absence et le non-replacement de collaborateurs en cas de départ.



La conjoncture n'est pas favorable et nous devons faire face à plusieurs facteurs négatifs :

- Augmentation générale des coûts due à l'**inflation** (salaires, coûts de collectes et transport...)
- Augmentation du coût de collecte et de traitement dans les recyparcs des **déchets spéciaux des ménages** (liée à la complexité des tournées, l'éloignement et les capacités des centres de traitement et l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie) et **des inertes** (liée à la difficulté de valoriser les fines et à une présence accrue d'indésirables) récoltés dans les recyparcs
- **Suppression des subsides** pour la collecte des organiques
- **Plafonnement des subsides** relatifs à la prévention et au zéro déchet

Les possibilités d'économie ne sont pas nombreuses, la gestion des déchets étant strictement encadrée par les législations européennes, belges et régionales qui nous imposent les obligations de tri, un nombre minimum de fractions collectées, ...).

Bien qu'ils soient bénéfiques pour l'environnement et la préservation des ressources naturelles, le tri et le recyclage ne sont pas forcément synonymes de réduction des coûts. Les collectes séparées et le recyclage, comme toute activité, coûtent.

En revanche, le citoyen qui trie ses déchets paiera toujours moins cher que celui qui ne le fait pas.

Le véritable moyen de réduire la facture est de réduire la quantité de déchets que nous produisons. Individuellement et collectivement. Les actions de prévention et la politique Zéro Déchet menées par INTRADEL vont en ce sens.

DÉTAILS SUR L'AUGMENTATION :

Les économies réalisées, la réduction de fréquence des collectes, la maîtrise des coûts a cependant permis de limiter à 4 € par an et par habitant l'augmentation pour 2026, ce qui reste relativement faible au regard de l'augmentation d'autres dépenses et frais pour les ménages.

Cela porte le coût vérité moyen est de 73 euros pour 2026, ce qui représente une charge de moyenne de 1,40 € par habitant et par semaine pour un service complet de gestion des déchets.

Pour un service essentiel, permettant de garantir un environnement sain à 1.060.000 habitants, cela apparaît raisonnable au regard de l'ampleur de la tâche : **505.000** tonnes de déchets à **limiter** par la mise en place d'une politique Zéro Déchet, **récuperer, trier, recycler, valoriser** ou **enfouir** par l'exploitation, grâce à une équipe de 350 collaborateurs, de

- 49 recyparcs
- 2.250 bulles à verre, 220 points d'apport volontaire, des marchés de collecte
- 1 pôle logistique, 10 camions de transport
- 3 biocentres
- 1 centre de tri des PMC
- 2 unités de biométhanisation
- 1 unité de valorisation énergétique

A TITRE DE COMPARISON :

- Selon Test Achat : un forfait "internet seul" représente un coût de 48€/mois (moyenne)
- Le coût d'un abonnement à une plateforme de streaming se situe entre 10 et 20€/mois



Si « comparaison n'est pas raison », cela permet de relativiser à la fois le coût vérité et l'augmentation de 4€ par an par personne, pour un service essentiel à la population (au même titre que les énergies et l'eau).

SUPPRESSION DU BON PMC

Intradel nous informe que le bon PMC, qui était offert chaque année aux ménages, est désormais supprimé.



04 240 74 74

www.intradel.be

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

02.09.2025 RONDIA Mila · Tavier
23.09.2025 BONNECHERE Lily et Esmée · Anthisnes
21.10.2025 DEMOITIE Roxane · Tavier
11.11.2025 SPINNOY Amaël · Anthisnes



MARIAGES

 Liste arrêtée au 15.12.2025

27.09.2025 Monsieur SWYSTOWYCZ Igor & Madame DUMONT Virginie · Tavier
25.10.2025 Monsieur DELMELLE Jean-François & Madame BOCKIAU Alexandra · Anthisnes

DÉCÈS

 Liste arrêtée au 15.12.2025

28.09.2025 MACAUT Yves · Anthisnes
07.10.2025 KERKENEERS Léopold, époux TACK Jeannette · Anthisnes
10.10.2025 PIRSON Etienne, époux GILKINET Isabelle · Anthisnes
02.11.2025 RESIMONT Léon, veuf de FALLA Francine · Anthisnes
15.11.2025 GONCALVES FERREIRA Gracinda, veuve de DOMINGUES GONCALVES José · Anthisnes
15.11.2025 WERA Léa, veuve de SPINEUX Roger · Tavier
29.11.2025 LAMBERT Pierre, époux de Madame QUARTIER Marie-Claire · Anthisnes

ANNÉE 2025 APPEL À CANDIDATURE

Cérémonie des Mérites Sportifs



La commune d'Anthisnes tient à récompenser ses talents sportifs !

Inscrivez-vous ou inscrivez quelqu'un que vous connaissez...



info@anthisnes.be

Posez votre candidature jusqu'au 15 février 2026

Permanences informatiques et Internet

HODY · Bibliothèque communale d'Anthisnes

Les jeudis de 15h30 à 18h (sur rendez-vous)

Gratuit · Yolande Parée · 04 383 77 24

bibliotheque@anthisnes.be

Venez vous familiariser avec l'utilisation d'un ordinateur, d'un smartphone, d'une tablette ou d'un appareil photo.





Si vous désirez voir figurer vos activités dans l'agenda, il vous suffit d'en informer le **service communication** de la commune d'Anthisnes, par mail à info@anthisnes.be ou téléphone au **04 383 60 75** ou via l'équipe de la **Maison des Associations** par mail à info@avouerie.be ou téléphone au **04 383 63 90**

LES LUNDIS

Anthisnes · Atelier artistique

École communale • 16h30-17h30 • 6-11 ans
Découverte de différentes techniques : encre, acrylique, pastel, gravure, papier mâché, marionnettes, tissus, création de livres, reliure...
Nancy Pierret · 0497 57 11 81 · nancypierret@gmail.com

Hody · Fitness

Salle Li Hody's • 18h30 Pilates • 19h30 Strong nation ados/adultes
Bulle Active · Céline Latour · 0476 75 38 40

Lagrange · Atelier coupe-couture

Salle Lagrange · Rue Lagrange 6 • 17h-22h30 Sportwear
Comité Soralia d'Anthisnes · Manuela Tarabella · 0473 40 14 02

Anthisnes · Réunion Vie féminine

Local de l'église • Troisième lundi du mois • 14h-16h30
Mme Piroton · 04 371 50 23 · 0478 25 31 47

Limont · Les Oustitis du Condroz

École communale • 16h30 psychomotricité (2/3 maternelles)
17h30 sports modernes (5-12 ans)
19h et 20h renforcement musculaire (adultes)
Angélique · 0473 83 03 60 · Benjamin · 0483 64 05 38
oustitisducondroz@gmail.com

LES MARDIS

Limont · Yoga

Salle polyvalente de l'école de Limont • 18h45-20h
Yoga – La tête dans les étoiles
Amandine Lecerf · 0479 45 70 02

Anthisnes · Groupement d'Achats Communs (GAC)

Sur réservation une fois par mois
Jean-Pierre Rensonnet · 0479 44 81 89

Limont · Atelier artistique

École communale • 16h30-17h30 • 6-11 ans
Découverte de différentes techniques : encre, acrylique, pastel, gravure, papier mâché, marionnettes, tissus, création de livres, reliure...
Nancy Pierret · 0497 57 11 81 · nancypierret@gmail.com

Anthisnes · Football · Entraînement des jeunes

RSC Anthisnois • 17h30
Nathalie Colinet · 0496 21 15 53 · nathc2303@hotmail.com

Anthisnes · Atelier tricot

Salle Vieux Château · Rue du Vieux Château 6 • 17h30-20h30
Comité Soralia d'Anthisnes · Manuela Tarabella · 0473 40 14 02

Tavier · Club d'échecs

Maison de l'Enfance • 19h-22h
Eric Mathonet 0478 47 82 07 · anthisnesechecs@gmail.com
<https://anthisnesechecs.be>

Vien · Tennis de table

Salle du Val Pierrys • 20h • Débutants et seniors
Michaël Toledo · 0475 81 32 15

LES MERCREDIS

Anthisnes · Cours d'Anglais niveau 2

École communale • 18h-21h
Promotion Sociale St Georges en collaboration avec la commune d'Anthisnes
Secrétariat IEPSCF · 04 275 28 70 · info@promsoc-stgeorges.be
www.promsoc-stgeorges.be

Anthisnes · L'Eveil accueille les 3-12 ans

École communale • 12h-18h • Passage du car à midi dans les écoles de la commune • 04 383 67 93

Hody · Fitness

Li Hody's • 18h30 Pilates • 19h30 Strong nation ados/adultes
Bulle Active · Céline Latour · 0476 75 38 40

Lagrange · Atelier coupe-couture

Salle Lagrange · Rue Lagrange 6 • 13h-16h45 Initiation stylisme
• 17h-22h30 Sportwear
Comité Soralia d'Anthisnes · Manuela Tarabella · 0473 40 14 02

Vien · Gymnastique

Salle du Val Pierrys • Seniors 10h-11h • Maternelles 16h-17h
Primaires 17h15-18h15 • Adultes Step 18h30-19h15
Adultes Abdos-fessiers 19h15-20h
Camille Guilmot · 0473 61 81 00

LES 2^e ET 4^e MERCREDIS

Anthisnes · Atelier tricot solidaire

Espace du Vieux Château • 9h-12h
Josianne Nyst · 0499 42 22 81 · Carine Laune · 0498 27 70 14

LES DERNIERS MERCREDIS DU MOIS

Anthisnes · Goûter mensuel de l'Amicale des 3x20 d'Anthisnes

Salle communale d'Anthisnes • 14h-18h
Amicale des 3x20 · Isabelle Sacré · 0478 72 26 26



Ces informations vous sont communiquées à titre informatif et sont sujettes à changements éventuels.

LES JEUDIS

Hody · Permanences informatiques et Internet

Bibliothèque communale d'Anthisnes • 15h30 à 18h (sur rendez-vous)
Gratuit · Yolande Parée · 04 383 77 24 · bibliotheque@anthisnes.be

Limont · Danse

École communale • Cours de danse Funky pour les enfants dès 3 ans
 Club Lin'Cé Dance · Céline Latour · 0476 75 38 40

Vien · Pétanque

Rue de la Libération 1 • 19h30 • Pour tou(te)s
 La Boule Anthisnoise · Jean-Marie Lekime · 0478 74 13 71

LES VENDREDIS

Limont · Danse

École communale • Cours de danse Funky pour les enfants dès 3 ans
 Club Lin'Cé Dance · Céline Latour · 0476 75 38 40

LES SAMEDIS

Villers-aux-Tours · Patro

Rue Saint-Donat 7A • 14h-17h (sauf le premier samedi du mois)
 Eva Dupont · 0493 16 03 54 · evadpnt25@gmail.com
www.patro-tavier.be

Tavier · Club d'échecs

Maison de l'Enfance • 9h30-12h30
 Eric Mathonet 0478 47 82 07 · anthisnesechecs@gmail.com
<https://anthisnesechecs.be>

Lagrange · Vinyoga (yoga adapté à la personne)

Salle de la maison du village • 10h
 Catherine Grégoire (professeure diplômée) · 0473 73 80 46
cgregoirejsg@gmail.com

Limont · Les Oustitis du Condroz

École communale • 10h10 psychomotricité (dès la marche avec les parents)
 11h10 psychomotricité (accueils et 1^{er} maternelle)
 Angélique · 0473 83 03 60 · Benjamin · 0483 64 05 38
oustitisducondroz@gmail.com

LES PREMIERS SAMEDIS DU MOIS

Vien · Site de démo-compostage

Les Pierrys • 10h-12h • Site ouvert d'avril à novembre
 Michel Evans · 0476 84 43 15 · Maurice Dunnebeil · 0491 88 24 46
michel.evans@anthisnes.be

Hody · L'atelier du livre créatif

Bibliothèque d'Anthisnes • 10h-12h • Inscription obligatoire • dès 5 ans
 La bibliothèque · 04 383 77 24 · bibliotheque@anthisnes.be

UN SAMEDI SUR DEUX

Villers-aux-Tours · Ateliers de calligraphie

Rue Saint-Donat 30 • 10h-12h ou 12h30-14h30
 Initiation et perfectionnement
 Valérie Halin · 0479 67 76 44 · valerie.halin@skynet.be
www.calligraphie.be

LES DIMANCHES

Anthisnes · Football · Adulte RSC Anthisnois

Nathalie Colinet · 0496 21 15 53 · nathc2303@hotmail.com

AGENDA MENSUEL

Consultez le site

<https://anthisnes.be/evenements-2/>



Toute la commune d'Anthisnes dans votre poche !

Téléchargez l'App et soyez connectés à toute l'actualité de votre commune. Vous trouverez également toutes les informations pour vos démarches administratives.



Disponible sur
App Store



Disponible sur
Google Play





Pour votre confort, nous vous rappelons que certains documents peuvent être demandés via le site Internet communal www.anthisnes.be (accès direct – documents administratifs). Pensez à vous inscrire à notre newsletter.

SERVICES COMMUNAUX

www.anthisnes.be info@anthisnes.be facebook.com/anthisnes instagram.com/anthisnes [APP Anthisnes](#)



SECRÉTARIAT

Cour d'Omalius 1 · 4160 Anthisnes

GÉNÉRAL

Accueil téléphonique **04 383 60 75**

Les services communaux et du CPAS sont fermés le vendredi après-midi



TRAVAUX

Rue du Vieux Château 8 · 4160 Anthisnes

CHEF DU SERVICE DES TRAVAUX (sur rendez-vous)

andre.kovacs@anthisnes.be

04 383 99 81 · 0477 96 58 27

SERVICES

POPULATION

Lundi, mercredi, jeudi 8h30-12h

Mardi 15h-19h · Vendredi 8h30-13h15

population@anthisnes.be • 04 383 99 97-85-95

ÉTAT-CIVIL | CIMETIÈRES | ÉTRANGERS

Lundi, mercredi, jeudi 8h30-12h

Mardi 15h-19h · Vendredi 8h30-13h15

etat-civil@anthisnes.be • 04 383 99 85-95

URBANISME

Mardi 15h-18h

Mercredi, jeudi, vendredi 8h30-12h

urbanisme@anthisnes.be

04 383 99 86 - 04 290 57 11

DÉCHETS | INFORMATION

Tous les jours en semaine, 8h30-12h

elise.pirlet@anthisnes.be • 04 383 99 91

PRÊT DE MATÉRIEL

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi 8h30-12h

aurelia.korvorst@anthisnes.be • 04 383 99 94

ASSURANCES

Lundi, mardi, mercredi, jeudi 8h30-12h

muriel.potters@anthisnes.be • 04 383 99 88

RESSOURCES HUMAINES

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi 8h30-12h

christine.swennen@anthisnes.be • 04 383 99 93

LOCATION SALLES COMMUNALES

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi 8h30-12h

reservationsalles@anthisnes.be • 04 383 60 75

aurelia.korvorst@anthisnes.be • 04 383 99 94

RECETTES | TAXES

Lundi, jeudi, vendredi 8h30-12h

catherine.simons@anthisnes.be • 04 383 99 98

COMPTABILITÉ

Lundi, jeudi, vendredi 8h30-12h

compta@anthisnes.be • 04 383 99 98

MARCHÉS PUBLICS

Lundi, mercredi, jeudi 8h30-12h

christelle.neutelers@anthisnes.be • 04 383 99 99

RGPD | PATRIMOINE

Mardi 15h-18h · Mercredi, jeudi, vendredi 8h30-12h

alexandra.leclair@anthisnes.be • 04 290 57 11

ENVIRONNEMENT | CLIMAT | ENERGIE | COORDINATEUR POLLEC | PRIMES

Tous les jours de la semaine de 8h30 à 12h
pollec@anthisnes.be • 04 383 99 92

SERVICE TECHNIQUE | TRAVAUX

Tous les jours en semaine de 8h30 à 12h
karol.weron@anthisnes.be • 04 383 99 83

MARCHÉS PUBLICS | PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Sur rendez-vous
jacques.dohogne@anthisnes.be
04 383 99 82

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Mardi 14h-18h
marie-france.vanwynsberghe@anthisnes.be
04.383 78 43

CPAS

AIDE SOCIALE, LOGEMENT

Mardi, jeudi, vendredi (matin)
florence.vrydaghs@anthisnes.be
04 388 41 18

DEMANDES SOCIALES GÉNÉRALES

Lundi 14h-16h · Jeudi 10h-12h
cpas@anthisnes.be • 04 383 61 92
ou 04 383 70 79

CHAUFFAGE

Lundi 8h30-10h30 · 14h-16h · Jeudi 10h-12h
cpas@anthisnes.be • 04 383 61 92
ou 04 383 70 79

ASSISTANTE DE VIE-SENIORS

Sur rendez-vous
maud.verjans@anthisnes.be • 04 383 99 80

PENSIONS, ALLOCATIONS PERSONNES HANDICAPÉES

Mercredi 9h-11h30
amelie.noirfalise@anthisnes.be • 04 383 61 92

MÉDIATION DE DETTES

Mercredi 13h-16h30
amelie.noirfalise@anthisnes.be • 04 383 61 92

INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Sur rendez-vous
astrid.dhote@anthisnes.be • 04 383 70 79

POLICE LOCALE

SUR RENDEZ-VOUS

Rue des Martyrs 19 · 4162 Hody • 085 30 85 10
zp.condroz.quartier.anthisnes@police.belgium.eu

BIBLIOTHÈQUE

Grand Route de Liège 13 · 4162 Hody

Mardi, jeudi 15h-19h · Mercredi, vendredi 13h-18h

Samedi 9h-13h

Espace numérique : jeudi 15h30-19h
bibliotheque@anthisnes.be • 04 383 77 24

CRÈCHE L'ENFANT'IN

Rue des Écoles 4 · 4160 Vien

lenfantin@anthisnes.be

04 227 23 09 · 0486 903 871

SERVICE ENFANCE

Chemin du Paradis 9 · 4163 Tavier

atlanthisnes@gmail.com • 04 383 67 93

atl-a leveil@anthisnes.be

ÉCOLES

ENSEIGNEMENT COMMUNAL

• Rue Christian Fagnant 1 · 4160 Anthisnes
www.ecoleanthisnes.be • 04 383 61 94

• Rue Basse-Voie 4 · 4163 Limont

www.ecoledelimon.be • 04 371 50 33

• Rue du Village 61 · 4161 Villers-aux-Tours

www.ecoledevillerauxtours.be • 04 383 70 98

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

• Rue du Centre 22 · 4160 Anthisnes
www.ecolesaintmaximin.be • 04 383 66 17

SYNDICAT D'INITIATIVE

MAISON DES ASSOCIATIONS

Du mardi au dimanche 10h-18h

Avouerie, Avenue de l'Abbaye 19 · 4160 Anthisnes

04 383 63 90 · 0498 87 99 70

www.avouerie.be • info@avouerie.be